



Bulletin n°21

EDITO

Un anarchement sans précédent contre l'enseignement professionnel public.

Deux rapports pour mettre à mal la voire professionnelle sous statut scolaire

Un jour, un rapport. Tous rédigés par de très proches du gouvernement et dont les conclusions sont souvent celles attendues par...le gouvernement ! On n'a même pas eu le temps d'analyser le précédent que l'on est déjà au suivant. Avec toujours le même sentiment d'être pris pour des c... car si des oppositions et des propositions syndicales se font jour, on vous envoie à la face que vous êtes ringards et anti-réformes ! On vous le dit, faut réformer ! Mais comme par pur hasard, toujours dans le même sens : **celui de déstructurer le service public**, la fameuse « variable d'ajustement » pour faire des « économies » mais aussi et surtout pour transférer ces services au secteur privé !

Bête comme le libéralisme !

Et l'enseignement professionnel public est continuellement en première ligne depuis bientôt 40 ans avec la mise en place des séquences en entreprises. Depuis, la part de formation en lycées professionnel a drastiquement diminué et celle en entreprise n'a fait que croître avec pour point d'orgue les deux rapports de ces deux dernières semaines à la gloire du tout apprentissage !

Comme par hasard, le premier rapport rendu le 30 janvier est celui de Sylvie Brunet sur la « réforme » de l'apprentissage : dès la 4^{ème}, des journées des métiers pour faire la promo de l'apprentissage lequel est piloté par les branches et les organisations professionnelles avec en particulier la rédaction des référentiels et des compétences,

Le journal du Snuep-Fsu Versailles

38 rue Eugène Oudiné 75013

PARIS 07 60 18 78 78

Rafikha BETTAYEB
Olivier GUYON
Co-secrétaires académiques

AU SOMMAIRE

Page 1 - 2	Un acharnement sans précédent contre l'EPP
Pages 3	Que dit le rapport de Sylvie brunet ?
Page 4 - 5	Qu'en pense le SNUEP-FSU ?
Page 6	Le rapport Calvez-Marcon pour fragiliser l'EPP
Page 7	Bulletin d'adhésion

les Régions récupèrent l'orientation pour bien peser sur le choix des familles, des UFA ouvertes dans tous les LP, des campus des métiers généralisés...Et dans la foulée, il n'oublie pas l'apprenti : comme il n'est pas élève, il doit faire comme tous autres avec dérogation aux 35 heures et travail de nuit...Silence dans les rangs, on réforme !



Le second enfonce le clou et lourdement : annoncé comme une énième « revalorisation » de la voie professionnelle sous statut scolaire, il est tout...sauf ça ! L'EPP va devoir bel et bien « servir la soupe » à l'apprentissage ! Le lycée pro va tout perdre de ce qui en faisait sa spécificité : la formation de citoyens et la professionnalisation des élèves qui choisissaient cette voie. Faudra entrer en résistance pour faire de la législation et peut-être bien du français, de l'histoire, du dessin d'art...

Soyons clairs : **le rapport Calvez-Marcon est une honte**. Certes, ce ne sont que des préconisations, nos organisations vont être consultées ...Mais vous savez tous comment ça se passe : les personnels rechignent, les parents voire les représentants du peuple ne sont pas d'accord ! Pas de problèmes, on sort les ordonnances ! Gravissime !

**Collègues,
il faut absolument réunir des heures d'infos syndicales dans les délais les plus courts.
Il faut nous remonter toutes les colères.
Le SNUEP réunit ses instances.
L'heure doit être à la mobilisation forte !**

QUE DIT LE RAPPORT PRESENTE PAR SYLVIE BRUNET ?

Le rapport concernant l'apprentissage a été présenté par Sylvie Brunet, présidente de la concertation sur l'apprentissage. Son rapport s'est traduit par les 20 mesures annoncées par l'exécutif lors de la conférence de presse du 9 février. Ces annonces, dont une grande partie impactent directement la voie professionnelle scolaire, seront intégrées dans une prochaine loi qui sera présentée au conseil des ministres au milieu du mois d'avril. Ci-dessous les mesures présentées le 9 février qui concernent l'enseignement scolaire.

- Les régions auront **la responsabilité de l'orientation professionnelle** : elles organiseront l'information des jeunes et des familles sur les métiers et les filières, l'affectation restant du domaine de l'État.
- Les Régions organisent **le développement des formations en alternance** à travers un schéma régional des formations en alternance.
- Des **journées annuelles d'information sur les métiers et les filières** seront organisées de la 4e à la 1re par les régions "avec le monde professionnel et en lien avec les départements pour les collèges".
- Des **"prépa-apprentissage"** seront créées, à destination des élèves qui veulent s'orienter vers l'apprentissage mais ne disposent pas des connaissances et des compétences requises".
- Les **taux d'insertion dans l'emploi**, de succès au diplôme, de poursuite d'études de chaque CFA et de chaque lycée professionnel seront progressivement rendus publics. "C'est la mesure la plus puissante en termes d'orientation", fait-on savoir au ministère du Travail.
- Des **unités de formation par apprentissage** seront créées dans tous les lycées professionnels.
- 15 000 jeunes en apprentissage par an pourront bénéficier du programme Erasmus de l'apprentissage
- Les **référentiels d'activité et de compétences** des diplômes seront écrits par les professionnels de branche (ils étaient auparavant associés).
- Les **règlements d'examen et les référentiels de formation** seront codécidés entre les branches professionnelles et l'État.
- Les diplômes seront plus rapidement créés et plus rapidement renouvelés.
- La **rémunération des apprentis** de 16 à 20 ans augmentera de 30 € nets par mois.
- Les campus des métiers seront favorisés et développés.

- La réglementation des conditions de travail sera revue afin de "faciliter l'intégration des jeunes apprentis mineurs dans l'entreprise" : temps de travail maximum porté à 40 h/semaine dans le bâtiment ou les travaux publics, par exemple.
- L'embauche d'apprentis **pourra se faire tout au long de l'année** "et sera beaucoup moins contrainte par le rythme scolaire". "Grâce au développement du contrôle continu en CAP, au développement des titres professionnels et à la prise en compte des acquis du jeune, les entreprises pourront embaucher, des apprentis tout au long de l'année."
- La certification des maîtres d'apprentissage, par voie de formation ou de reconnaissance des acquis de l'expérience, sera encouragée

Réaction du SNUEP-FSU : Des arbitrages politiques dangereux pour les jeunes et pour la voie professionnelle scolaire !

Depuis 10 ans les politiques volontaristes de développement de l'apprentissage n'ont fait qu'accentuer le chômage des jeunes et accroître le nombre de jeunes sans solution d'emploi ni de formation. Pourtant, le gouvernement persiste : « **Les 20 mesures concrètes pour transformer l'apprentissage en France** » révèlent son obstination irrationnelle pour renforcer des dispositifs inopérants et inefficaces. Plutôt que de chercher à mettre en œuvre une formation professionnelle méthodique et complète, il fait le choix de dégrader les conditions d'études des jeunes.



Par ce choix, le gouvernement dévalorise à nouveau, de façon irresponsable, la voie professionnelle publique sous statut scolaire. C'est pourtant la seule solution pour sécuriser la formation professionnelle des jeunes : sans discrimination, sans sélection, avec des taux de ruptures nettement moindres qu'en apprentissage, la voie scolaire permet chaque année de valider par un diplôme le premier niveau de qualification obtenu par environ 250 000 jeunes.

En premier lieu, Edouard Philippe annonce l'implantation d'une UFA dans tous les LP : cela aura des conséquences délétères sur les conditions de travail des enseignant.es et sur les conditions d'études des jeunes. Ces implantations vont instaurer une mise en concurrence brutale entre les voies de formation et entre les filières dans les établissements ; le statut des Professeurs de lycée professionnel (PLP) sera remis en cause.

Le gouvernement répond favorablement au MEDEF qui exige de pouvoir embaucher des apprenti.es tout au long de l'année. Ce choix implique des entrées/sorties en formation à tout moment et va désorganiser fortement les enseignements et les examens.

Le 1er Ministre entend également poursuivre le développement des Campus des Métiers pour favoriser les allers/retours entre les LP et les CFA. Outre le fait que ces campus sont créés pour répondre principalement aux besoins économiques locaux, sans vraiment se préoccuper des attentes des jeunes en termes de formation, le développement de telles « vitrines » sera préjudiciable aux autres établissements qui seront siphonnés de leurs moyens et de leur public.

Vouloir confier l'orientation professionnelle aux régions va évidemment dans ce sens, ces dernières disposant ainsi d'un outil pour canaliser les flux d'élèves vers les formations qu'elles voudront prioriser – une fois de plus les demandes des familles et des jeunes en matière d'affectation sont complètement méprisées. D'autant que ces mêmes régions organiseront des journées d'information à destination des élèves de 4ème, 3ème, 2nde et 1ère, ce qui leur permettra de faire une promotion outrancière de l'apprentissage au détriment de la voie scolaire.

La rédaction des référentiels d'activités professionnelles (RAP) et de compétences va être confiée aux seules branches professionnelles qui décideront avec l'État des règlements d'examen et des référentiels de formation. Le SNUEP-FSU dénonce fermement la perte d'ambition pour les diplômes délivrés par l'Éducation Nationale : les employeurs souhaitent limiter les savoirs, notamment ceux liés à la culture générale et citoyenne, au profit de compétences qu'ils prétendent transversales, souvent floues, et centrées sur leurs besoins immédiats.

Une classe de prépa-apprentissage sera proposée aux jeunes qui désireraient s'orienter vers cette voie de formation sans avoir encore réussi à signer de contrat. Cette prépa-apprentissage se déroulera "prioritairement" dans les CFA, mais pourra toutefois exister aussi dans les lycées. Cette décision arbitraire jamais discutée, ni avec la profession, ni avec les organisations syndicales démontre surtout que les sortant.es de collège ne sont pas prêts à intégrer le monde du travail dans les conditions souhaitées par les employeurs. Comme rien n'est dit sur les contenus qui y seront enseignés, il est à craindre que ces classes ne servent qu'à formater les jeunes aux "savoir-être" attendus par le patronat.

Enfin, la réglementation des conditions de travail sera revue pour déroger aux 35 heures et permettre aux apprenti.es de travailler sur des horaires atypiques. Ces dernier.es sont déjà 80 fois plus exposé.es aux accidents du travail que les lycéen.nes professionnel.les. Toute aggravation des conditions de travail des apprenti.es ne pourra qu'accroître ce phénomène. Le SNUEP-FSU rappelle que valoriser la formation professionnelle initiale consiste à renforcer les savoirs professionnels et généraux ainsi que les dispositifs qui permettent de mieux préparer les jeunes à appréhender leur futur métier. En aucune façon, comme cela est le cas avec les mesures annoncées, ce ne doit être une mise en concurrence injuste et dangereuse dans le but de fragiliser toujours plus le service public d'Éducation et de répondre aux besoins des organisations patronales en main d'œuvre bon marché voire gratuite.

Le SNUEP-FSU dénonce ces propositions ainsi que leurs conséquences sur les jeunes et la voie professionnelle publique.

C'est le service public de la formation professionnelle scolaire qui doit être conforté et renforcé. Il permet un meilleur taux d'accès au diplôme et contribue davantage à éviter les sorties sans qualification. De plus, il offre une formation méthodique et complète assumant ainsi la double finalité des diplômes : poursuite d'études et insertion professionnelle.



→ Réforme de l'Apprentissage : des mesures dangereuses pour l'avenir des jeunes : [Communiqué de la FSU / mardi 13 février 2018](#)

→ Rapport de Sylvie Brunet pour le développement de l'apprentissage : [Des propositions à contre-courant de l'Histoire de la formation professionnelle initiale des jeunes.](#)

Pour l'enseignement professionnel
SNU.EP > Ne lâchons rien!
 F.S.U.

Le deuxième rapport présenté le 22 février au Ministre de l'EN par la députée LREM des Hauts-de-Seine Calvez et le cuisinier étoilé Marcon.

Avis de tempête sur l'enseignement professionnel

Le rapport Calvez - Marcon pour fragiliser la voie professionnelle scolaire.



Le SNUEP-FSU a pris connaissance du rapport Calvez-Marcon. Il n'en partage pas du tout la finalité qui prône l'excellence de quelques-un·es tout en fragilisant la réussite de tou·tes. Quasiment l'ensemble des mesures font des lycées professionnels des « sas » pour préparer les jeunes non pas à un métier mais à entrer en apprentissage.

C'est une transformation d'ampleur qui est préconisée ici. Elle aura des incidences sur l'ensemble de la voie professionnelle scolaire : modification des parcours, des contenus et des certifications. Davantage qu'avec la réforme de 2009, le fonctionnement de nos lycées s'en trouvera profondément modifié. Le rapport nie la spécificité de l'enseignement professionnel qui aujourd'hui dispense des enseignements généraux et professionnels équilibrés permettant une formation globale des jeunes.

Si les préconisations de ce rapport sont mises en œuvre, elles auront de graves conséquences pour les jeunes et les enseignant·es.

Avec la mise en place d'une seconde organisée en famille de métiers, les lycéen·nes perdront encore une année de formation en Bac pro. On passerait donc d'un bac pro en 3 ans à un bac pro en 2 ans ! Cela est en complète contradiction avec l'objectif d'améliorer leur insertion professionnelle. Les jeunes ne passeront plus le CAP ou le BEP comme diplôme intermédiaire. Ils obtiendront un baccalauréat moins professionnel qui ne leur permettra pas pour autant d'améliorer leur poursuite d'étude.

Sous couvert d'innovation pédagogique, les professeur·es de lycée professionnel (PLP) seront contraint·es, comme en 2009, de bricoler des référentiels pour mettre en œuvre ces secondes mais aussi les expérimentations imposées, ou encore les périodes de formation en milieu professionnel différenciées en fonction des diplômes préparés et des niveaux de classes. Les disciplines d'enseignement général seront sommées de répondre au seul objectif de développer quelques compétences sociales. Les modifications proposées en termes de certification auront inmanquablement des conséquences néfastes en termes de conditions de travail.

Le SNUEP-FSU dénonce les bases sur lesquelles ce rapport a été construit. Celui-ci répond aux exigences des organisations patronales plutôt que de proposer des dispositifs pour améliorer et sécuriser le parcours des élèves. Les mêmes causes auront les mêmes effets : c'est une véritable dévalorisation de la voie professionnelle qui est en marche.

Le SNUEP-FSU participera aux concertations pour porter un projet alternatif. Pour le SNUEP-FSU, il y a urgence à développer et conforter le modèle de l'enseignement professionnel public en y dédiant les moyens. Il faut améliorer la réussite des jeunes en leur permettant de suivre le cursus de formation jusqu'à l'obtention du diplôme. Il faut aussi enfin revaloriser les salaires et conditions de travail des PLP qui s'engagent au quotidien pour la réussite de tou·tes ces jeunes.

Le SNUEP reste mobilisé pour faire face à ces attaques, cette fois-ci il y a le feu dans la maison, c'est pourquoi nous appelons à la mobilisation générale en commençant par la demande d'une heure d'information syndicale



Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique ou
au

SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris.

Courriel: snep.national@wanadoo.fr Téléphone: Tél : 01 45 65 02 56 Site : www.snep.fr

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin

Ancien-ne adhérent-e oui N° _____ non

M. Mme

NOM :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : ____/____/____

Adresse complète:

.....

.....

Tel Fixe :

Tel Portable :

E-Mail.....

Discipline :Code :.....

**66 % de votre cotisation est déductible des impôts
(100% si frais réels) OU
Votre cotisation permet d'obtenir un crédit d'impôt si vous
n'êtes pas imposable**

COTISATIONS DES PLP ET CPE

Sans traitement : 27 € - EAP : 27€ - Assistant d'éducation : 36 €

Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 85 €

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

Éch.	Métropole		La Réunion		N ^o Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.
1	111	177	144	216	17272	27565	129	207
2	120	192	156	252	18712	29356	138	228
3	126	204	165	268	19690	32935	147	240
4	132	216	174	281	21122	34366	156	255
5	141	231	186	303	22196	36874	168	271
6	144	243	189	318	22553	38662	171	285
7	156		204		24700		183	
8	165		216		26134		195	
9	177		231		27923		207	
10	192		252		30431		225	
11	204		268		32935		240	

RETRAITÉS METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE

PLP 1	87 €	PLP CN	96 €	PLP H.C.	108 €
-------	------	--------	------	----------	-------

RETRAITÉS DE LA REUNION

PLP 1	117 €	PLP CN	129 €	PLP H.C.	144 €
-------	-------	--------	-------	----------	-------

RETRAITÉS DE NOUVELLE CALEDONIE ET POLYNESIE FRANCAISE EN CFP

PLP 1	10383	PLP CN	11457	PLP H.C.	12888
-------	-------	--------	-------	----------	-------

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{ère} fédération de l'Éducation nationale.

Pour les retraité-es, l'adhésion au SNUEP
inclut l'adhésion à la FGR.

SITUATION ADMINISTRATIVE

ACADÉMIE (au 01/09/2017) : **VERSAILLES**

PLP CPE AED

Classe normale Hors classe Stagiaire

Contractuel-le CDD CDI

Échelon au 01/09/17 : Depuis le : / / _____

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS,
inspection, ZR, congés divers) :

Retraité-e en congé sans emploi

AFFECTATION

LP SEP SEGPA EREA

Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement :

RNE (facultatif) :

Ville :

Si TZR Etab. d'exercice :

Rattach. admin :

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Temps partiel : % Nombre d'heures :

Montant : €

Mode de paiement :

1) Chèque-s : 1 2 3

2) Prélèvement en 3 fois ou 6 fois

3) Virement

Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée

Date : ____ / ____ / ____

Signature :

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les